



Appel à Projets 2019

Recherche en Sciences Humaines et Sociales

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2019 un soutien aux projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales.

Les Etats Généraux de la Prévention des cancers, organisés par la Ligue en 2018, ont montré une mobilisation importante des acteurs de recherche sur les thématiques liées à la prévention des cancers.

Dans ce cadre, les axes prioritaires de l'appel à projets concernent :

- L'étude des liens entre inégalités sociales et perception ou efficacité des actions de prévention et de dépistage des cancers.
- L'étude des conséquences psycho-sociales du diagnostic et du traitement pour les personnes atteintes de cancer et des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de la vie de ces patients.
- L'étude de l'expérience de la maladie et des facteurs qui interviennent dans le vécu et la perception de la maladie par les patients et leurs proches, pendant, après le traitement, et en cas de récurrence.
- L'étude des conséquences socio-économiques des cancers dans différentes populations.
- L'étude des conséquences du cancer sur la vie professionnelle.
- L'étude des questions et enjeux éthiques posés par les cancers.

L'appel à projets s'adresse à des chercheurs développant une approche dans le domaine des SHS et impliquant obligatoirement au moins un spécialiste en oncologie et faisant par ailleurs éventuellement appel à des comparaisons internationales. Il sera nécessaire de démontrer la collaboration réelle entre cliniciens et chercheurs spécialistes en Sciences Humaines et Sociales.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site internet, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, à partir du 7 janvier 2019. La date limite de validation du formulaire internet (Lettre d'Intention) est fixée au 4 février 2019.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité des Projets de Recherche en SHS

- Le porteur du projet
 - Doit consacrer au moins 70 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
 - Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche en Sciences Humaines et Sociales.
 - Doit travailler en tant que statutaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.
- Les collaborateurs
 - Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.

- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- Les moyens octroyés
 - Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
 - La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire pour les enquêtes. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à Projets dédiés.
 - Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue. Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (CNIL, CPP, etc.).
- Engagements vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur du projet de recherche s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours.
- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera réalisé qu'à réception de ces documents.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation de travaux écrite ou orale.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du

7 JANVIER 2019 au **4 FEVRIER 2019**.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 17 mai 2019. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la Lettre d'Intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 17 mai et le 21 juin 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique en français ou en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. La copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (CNIL, CCTIRS, CPP, ANSM, ...) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. S'il s'agit d'une étude multicentrique, indiquer l'ensemble des centres participants avec l'accord de principe de chacun des centres pour participer à l'étude.
4. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
5. La liste complète des participants (y compris le porteur) impliqués dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
6. La liste des publications du porteur du projet et de ses collaborateurs des cinq dernières années (depuis 2014) dans laquelle le nom des personnes présentes au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
7. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)
8. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
9. L'accord du Directeur de l'Etablissement sur papier à en-tête.
10. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le **21 JUIN 2019** au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « SHS »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	7 janvier 2019
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	4 février 2019
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets:	17 mai 2019
Date limite de dépôt des dossiers complets :	21 juin 2019
Résultats officiels :	11 octobre 2019

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net.